

Designation date : 05/10/2002 Ramsar Site no. 1180

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2009-2014

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/doc/ris/key_ris_f.doc et
http://www.ramsar.org/pdf/ris/key_ris_f.pdf

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 14, 4^e édition).
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

Jean-Marie Bukuru, Département du Génie Rural,
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de
l'Environnement et du Tourisme - MINATET,
B.P. 241, Gitega, Burundi

Evariste RUFUGUTA
Ministère de l'Eau, de l'Environnement,
de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
BP 631 Bujumbura
erufuguta@gmail.com

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour:

14 mars 2013

3. Pays: Burundi

4. Nom du site Ramsar: Parc National de la Rusizi

Parc National de la Rusizi

Par décret n°100/282 du 14 novembre 2011 portant modification de certaines dispositions du décret n°100/007 du 25 janvier 2000 portant délimitation des parcs nationaux et réserves naturelles, la Réserve naturelle de la Rusizi a été dénommé : « **Parc National de la Rusizi** » portant la superficie de **5932 Ha à 10673 Ha** composés de quatre parties à savoir :

- Delta de la Rusizi : 1363 HA
- Secteur Palmeraie : 6 647 HA
- Corridor de la Grande Rusizi : 443 HA
- Zone tampon 1: 2102 HA, situé au nord, à l'ouest et au sud du domaine privé de l'Etat
- Zone tampon 2 : 118 HA, situé au sud du secteur Palmeraie

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

Les changements apportés pour ce site a été faits par le décret ci haut cité pour permettre une meilleur protection

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

Il n'y a pas eu de changement majeur sur les caractéristiques écologiques du site à part qu'on a agrandi le site pour éviter la pression sur ce dernier étant donné que ce site est tout près de Bujumbura et les spéculations sur les terres sont énormes.

7. Carte du site inclus:

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

- i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :
- ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :
- iii) un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude):

Les coordonnées du centre du site sont : 03°31'00"S 29°24'00"E

9. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

La **plaine de la Rusizi** occupe la branche occidentale de la Vallée du Rift, à l'extrémité nord du lac Tanganyika. Elle est la frontière naturelle entre le Burundi et la République Démocratique du Congo. Le site se trouve dans le district de Bujumbura Rural, commune Mutimbuzi, Zone Gatumba.

10. Élévation: (moyenne et/ou max. & min.): 775 m

11. Superficie: 10,673 hectares

12. Brève description:

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Des phragmitaies (*Phragmites mauritianus*) et des marais à massettes (*Typha domingensis*) pouvant atteindre une largeur de 3 km s'étendent de part et d'autre de la moitié aval du cours de la Rusizi jusqu'à son delta. Lorsque l'inondation est permanente, les roseaux peuvent atteindre 4 m de haut. Les terrains adjacents sont (notamment) occupés par des savanes arborées (avec *Acacia polyantha*) et herbacées à *Lantana camara* et *Themeda-Bulbine*, parsemées d'îlots marécageux dépressionnaires à *Sporobolus spicatus* (association halophile à des concentrations de 8 g/l) qui subissent une forte pression de pâturage lorsque le bétail fréquente ces espaces en saison sèche. Environ 193 espèces végétales de 55 familles colonisent le delta, avec notamment *Hyphaene benguellensis*, une espèce endémique de palmier résistant au feu qui forme des massifs boisés remarquables.

13. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

1 • **2** • **3** • **4** • 5 • 6 • **7** • **8**

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1: Le site est représentatif des zones humides présentes dans un delta intérieur. Le delta de la Rusizi est le deuxième plus grand delta bordant le Lac Tanganyika (après le delta de la Malagarasi en Tanzanie), et le seul existant au Burundi. Il s'agit d'un type de zones humides rare dans la zone biogéographique considérée. Le Delta de la Rusizi, à travers cette même rivière, la Rusizi joue un rôle de connexion entre les lacs Tanganyika et Kivu et fait frontière entre Burundi et la République Démocratique du Congo. C'est un ensemble de zones humides rares et extrêmement utiles pour la conservation de la diversité biologique d'Afrique Centrale.

Critère 2: Le site abrite des espèces menacées selon la Liste Rouge de l'UICN et l'Annexe 1 de CITES. On note la présence de l'Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) – vulnérable selon la Liste Rouge de l'UICN et le crocodile de Nil (*Crocodylus niloticus*) inscrit à l'Annexe 1 de CITES.

Critère 3: Le delta de la Rusizi héberge une biodiversité nettement plus riche en nombre de sites protégés autour du Lac Tanganyika. Il abrite une grande diversité de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de batraciens, et de poissons. Le delta est fait d'habitats hébergeant certaines espèces rares de grande importance pour la conservation de la diversité biologique au Burundi et au-delà. Le delta héberge une population d'hippopotames (seulement deux sites au Burundi), des crocodiles (le faux gavia *Crocodylus cataphractus* est peut-être encore présent), des guibs harnachés et des sitatungas qui sont devenus assez peu courants à la périphérie du Lac Tanganyika. Le delta héberge aussi des espèces endémiques (*Hyphaene benguelensis* var. *ventricosa*, un palmier subissant une forte exploitation, ainsi que *Pluchea bequertii*, un arbuste). Le delta est le seul site du pays connu hébergeant le protoptère *Protopterus niloticus*. La flore inclut aussi un très grand nombre d'espèces, y compris des espèces importantes au plan socioéconomique (phragmites et massettes). Les espèces les plus remarquables sont:

Flore:

Nymphaea sp., *Ceratophyllum* sp., *Typha domingensis*, *Phragmites mauritianus*, *Sesbania sesban*, *Acacia polyacantha*, *Cyperus laevigatus*, *Panicum repens*, *Sporobolus spicatus*. Espèces envahissantes: *Lantana camara*, *Pistia stratiotes*, *Azolla pinnata*.

Faune:

- mammifères: *Hippopotamus amphibius* (VU), *Tragelaphus scriptus*, *T. spekei*.
- reptiles: *Crocodylus niloticus*, *Varanus niloticus* (Annex II de CITES)
- oiseaux: *Ardea* sp., *Egretta* sp., *Ibis* sp., et des *Anatidae*, *Charadriidae*, etc.
- poissons: *Protopterus aethiopicus*, *Clarias gariepinus*, et des *Tilapia*, *Clariidae*, *Mormyridae*, *Cyprinidae*, *Tylobromis*, *Alestidae*, *Bagridae*.

Critère 4: Espèces d'oiseaux qui utilisent ce site comme sites de nidification, de repos et de transit pour l'avifaune résidente et migratrice. Le delta sert également de frayère à de nombreuses espèces de poissons, tels les grands *Lates* sp.

Les espèces d'oiseaux aquatiques dominantes sont : *Pelicanus onocrotalus*, *Ardea cinerea* et *A. melanocephala*, *Bubulcus ibis*, *Egretta garzetta* et *E. intermedia*, *Himantopus himantopus*, *Ibis falcinellus*, *Dendrocygna viduata* et *D. bicolor*, *Sarkidiornis melanotos*, *Plectropterus gambiensis*, *Tringa nebularia*, *Chlidonias leucopterus*, *Glareola pratincola*, *Rynchops flavirostris* (NT) (seul site de nidification au Burundi) et *Riparia riparia*.

Les espèces d'oiseaux aquatiques d'origine paléarctique (originaires d'Europe orientale et d'Asie) sont : *Tringa glareola* et *T. nebularia*, *Gallinago media* et *G. gallinago*, *Calidris minuta*, *Philomachus pugnax* et *Chlidonias leucoptera*.

Critère 7: La partie littorale du Lac Tanganyika abrite 90 espèces de poissons, soit près de 30% de la faune piscicole connue pour l'ensemble du lac et son bassin versant. Cette biodiversité résulte sans aucun doute de la présence du delta et de ces apports à la zone littorale. En outre, le delta et ses zones humides constituent des lieux de reproduction importants pour les poissons indigènes tels que le *Tilapia*, *Clariidae*, *Mormyridae*, *Cyprinidae*, *Tylobromis* et *Alestidae*, ou même des poissons benthiques comme les grands *Bagridae*.

Critère 8: Les eaux peu profondes de la zone littorale du Lac Tanganyika inclut dans le site sont le lieu de reproduction et de première croissance pour les juvéniles nés ailleurs, comme ceux de *Lates* sp. (Pélagiques et benthopélagiques) et de *Boulengerochromis*. Le delta et ses zones humides jouent aussi un rôle important de sites d'alevinage pour certaines espèces lacustres.

15. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique: Grande Vallée du Rift. Formation de l'Imbo, domaine oriental de la région soudano-zambézienne, avec influences guinéo-congolaises.

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence): Terrestrial Ecoregions – WWF. Projet Biodiversité du Lac Tanganyika (Flore et Faune NTAKIMAZI ,G et NZIGIDAHERA , B ; 2000).

16. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

Le site Ramsar, bordé par la petite Rusizi à l'Ouest et la grande Rusizi à l'Est, fait partie de la plaine de la Basse Rusizi. Cette plaine est partagée entre la République Démocratique du Congo et le Burundi. Elle a une histoire géologique fortement liée à celle du Lac Tanganyika, bien que la formation de la rivière Rusizi remonte au Pléistocène moyen, âge plutôt récent par rapport à celui du Lac Tanganyika. La plaine de la basse Rusizi a subi diverses transgressions lacustres, ce qui explique que les sols du secteur delta, comme l'ensemble de la plaine de la basse Rusizi, sont d'origine à la fois lacustre (vertisols, solonetz, kaolisols, sols bruns eutrophes) et fluviale (alluvions anciennes à actuelles). On distingue donc des sols de nature argileuse imperméable et gorgés d'eau pendant toute la saison de pluies, des sols sableux notamment aux abords immédiats de la rivière Rusizi et dans la zone littorale du Lac Tanganyika, et des secteurs de dépôts alluvionnaires résultant des inondations.

Dans son ensemble, la plaine de Rusizi enregistre les températures les plus hautes du pays avec une moyenne annuelle de 24° C, et les précipitations les plus basses du pays avec une moyenne annuelle de 600 à 800 mm. La superficie actuelle est de 10673 ha avec des sols d'origine alluvionnaire et d'autres d'origines tectoniques. (koalisols, eutrophes et solonetz)

17. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

La plaine de la Rusizi, qui a subi autrefois une transgression lacustre, s'incline doucement vers le sud en direction du lac, et la Rusizi serpente au centre d'une plaine inondable d'environ 3.000 km². Frontière naturelle entre le Burundi et la RD du Congo, la Rusizi reçoit les eaux du lac Kivu, dont les caractéristiques faunistiques diffèrent de celles du lac Tanganyika du fait des chutes de Panzi qui isolent les deux lacs, séparés de 135 km environ.

Les précipitations sur la plaine varient de 800-900 mm/an, avec une saison de pluies en mars et avril et une saison plus sèche de mai à septembre. A 15 km de son entrée dans le lac Tanganyika, le cours d'eau de la Rusizi se sépare en deux bras, la Grande Rusizi à l'est et la Petite Rusizi à l'ouest, ce bras formant la frontière entre le Burundi et la RD du Congo. Ce delta permanent de type continental serait sujet à des variations annuelles et interannuelles d'inondation pouvant atteindre 1-5 m et, au niveau d'eau le plus faible, présenterait un système de lagunes et des séries de mares couvrant plusieurs milliers d'hectares.

Le système pédologique du Parc National de la Rusizi, comme l'ensemble de la plaine de la Rusizi, est une mosaïque complexe des sols différents d'origine à la fois lacustre et fluviale. Comme l'ensemble de la basse Rusizi, le Parc National de la Rusizi jouit d'un climat de type (AW) 4S, selon la classification de Köppen. Le total des précipitations annuelles atteint 615,7 mm avec une moyenne mensuelle de 58,5 mm. Comparativement aux autres régions du Burundi, la plaine de la Rusizi souffre d'un déficit chronique de précipitations.

La température moyenne annuelle est la plus élevée du pays de l'ordre de 24,4°C et est restée pratiquement constante au cours de vingt dernières années. Les amplitudes de variations annuelles sont faibles. On note des minima en saison sèche et des maxima en début de saison de pluies. Les amplitudes moyennes journalières sont fortes en saison sèche qu'en saison de pluies.

18. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

La plaine et le delta servent sans aucun doute de filtre à sédiments à la rivière Rusizi, retenant aussi divers matériaux en suspension ou dissout (pollution) qui atteignent le Lac Tanganyika. Cela dit, les fonctions hydrologiques du site (en particulier la dynamique hydrologique et alluviale) sont encore mal connues.

19. Types de zones humides

a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va • Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

- L - Delta intérieur permanent
- O - Lac d'eau douce permanent
- Tp - Marais d'eau douce permanent
- M - Fleuve et cours d'eau permanent

20. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

Le site est constitué d'écosystèmes terrestres, aquatiques et semi-aquatiques dominés par les types de végétation caractéristiques des milieux terrestres sableux, et des milieux lacustres ou paludicoles permanents, semi-permanents et temporaires (voir aussi carte de végétation).

Hormis les hippopotames, les grands mammifères sauvages ont été en grande partie supplantés par le bétail, et seuls des mammifères de petite taille (*i.e.* mangouste, aulacode) sont encore

abondants, bien que la présence de guibs harnachés, sitatungas et servals soit régulièrement signalée. Les reptiles (*i.e.* serpents, varans et crocodiles, soit 12 espèces) et les oiseaux (*i.e.* avifaune des roselières, aigle pêcheur, anatidés, râles, limicoles) constituent la partie la plus visible et la plus importante de la biodiversité avec, en particulier, 120 espèces d'oiseaux nicheurs et plus de 90 espèces d'oiseaux migrateurs (dont certaines en concentrations supérieures à 100.000 individus en périodes de passage). Plus de 90 espèces de poissons (soit 25% des espèces répertoriées dans le lac Tanganyika), souvent des Cichlides endémiques, sont présentes dans la zone littorale du delta, de ce fait l'un des sites les plus riches du lac pour son ichtyofaune.

21. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

L'inventaire de Ntakimazi *et al.* (2000) a répertorié 193 espèces végétales de 55 familles. Le delta de la Rusizi abrite des espèces caractéristiques des habitats paludicoles (étangs, marais) : végétation flottante (e.g. *Nymphaea sp.*, *Ceratophyllum sp.*) ceinturée par une association à *Typha domingensis*, elle-même entourée par une frange à *Phragmites mauritanicus* et *Sesbania sesban*, des savanes arborées à *Acacia polyacantha*, des prairies à *Cyperus laevigatus* et *Panicum repens*, et des pelouses à *Sporobolus spicatus*. On note également la présence d'*Hyphaene benguellensis var. ventricosa*, un palmier endémique (cette espèce tend à devenir rare du fait de sa surexploitation), ainsi que *Pluchea bequertii*, un arbuste endémique.

Espèces envahissantes: en savane arborée, *Lantana camara*, espèce brésilienne produisant de nombreuses graines, se développe sur sol sableux exondé. En milieu aquatique, la présence de *Pistia stratiotes* et *Azolla pinnata* a été relevée en 2000. On peut supposer l'apparition prochaine dans le lac de la jacinthe d'eau *Eichhornia crassipes*.

22. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Le site héberge six espèces de grands mammifères, parmi lesquelles une cinquantaine d'hippopotames *Hippopotamus amphibius* et une petite population d'antilopes (Guib harnaché *Tragelaphus scriptus* et Sitatunga *T. spekii*) ; 12 espèces de petits mammifères sont présentes (mangoustes, aulacode), ainsi que 12 espèces de reptiles (dont *Crocodylus niloticus* et *Varanus niloticus*) et 17 espèces d'amphibiens.

L'avifaune sur le site est très diversifiée (120 à 130 espèces), aussi bien en espèces résidentes que migratrices (90 espèces). Les oiseaux aquatiques dominent largement, notamment *Pelicanus onocrotalus*, *Ardea cinerea* et *A. melanocephala*, *Bubulcus ibis*, *Egretta garzetta* et *E. intermedia*, *Himantopus himantopus*, *Ibis falcinellus*, *Dendrocygna viduata* et *D. bicolor*, *Sarkidiornis melanotos*, *Plectropterus gambensis*, *Tringa nebularia*, *Chlidonias leucopterus*, *Glareola pratincola*, *Rynchops flavirostris* (seul site de nidification au Burundi) et *Riparia riparia*. Environ 92 espèces paléarctiques (originaires d'Europe orientale et d'Asie) ont été signalées dont 64% régulières ou abondantes; parmi les espèces aquatiques, on note la présence en grand nombre de (*i.e.*) *Tringa glareola* et *T. nebularia*, *Gallinago media* et *G. gallinago*, *Calidris minuta*, *Philomachus pugnax* et *Chlidonias leucoptera*.

Les poissons des étangs et marais comptent 11 espèces, dont l'espèce la plus caractéristique est sans doute le protoptère *Protopterus aethiopicus* qui, avec *Clarias gariepinus*, fait l'objet d'une exploitation intense. Cependant, au niveau du delta de la Rusizi, la partie littorale du Lac Tanganyika abrite 90 espèces de poissons, soit près de 30% de la faune piscicole connue pour l'ensemble du lac et son bassin versant. Cette biodiversité résulte sans aucun doute de la présence du delta et de ces apports à la zone littorale. Les parties marécageuses du delta constituent des lieux de reproduction importants pour les *Tilapia*, *Clariidae*, *Mormyridae*, *Cyprinidae*, *Tylochromis* et *Alestidae*, ou même des poissons benthiques comme les grands *Bagridae*. On notera cependant que les populations des grandes espèces de poissons ont été décimées par une pression de pêche très importante.

23. Valeurs sociales et culturelles:

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Des études conduites sous l'égide du Projet sur la Biodiversité du Lac Tanganyika (PNUD/FEM) ont récemment confirmé l'importance du delta de la Rusizi pour les populations locales qui pratiquent la pêche, l'élevage, l'agriculture (riz et coton), la collecte de nombreux produits naturels (y compris les roseaux), ainsi que l'extraction d'argile et d'autres matériaux de construction. Les roseaux et les massettes sont fortement exploités pour la confection des toits et des clôtures, ou pour la vannerie. Cependant, on craint que l'agriculture irriguée, la culture du coton, ainsi que l'industrie sucrière, génère une forte pollution (engrais, pesticides, herbicides, effluents divers) susceptible d'avoir un impact négatif sur la biodiversité de la plaine d'inondation et du delta de la Rusizi.

Le secteur delta est exploité pour la pêche et les produits non ligneux et semble être le secteur le mieux protégé par rapport au secteur palmeraie.

Suite à la forte pression démographique et au conflit socio politique de ces deux dernières décennies, le secteur palmeraie quant à lui est exploité pour les produits artisanaux, l'élevage des bovins, les cultures du riz, de la canne à sucre et du coton, de façon anarchique. Avant la crise de 1993, le tourisme représentait une source de revenu pour le Parc.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;

- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété:

- a) dans le site Ramsar:

Le Parc National de la Rusizi fait partie intégrante du domaine privé de l'Etat placé sous la responsabilité du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MEEATU) à travers l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN).

- b) dans la région voisine :

La région voisine est une propriété privée exploitée pour les différentes spéculations d'agriculture dominée par la riziculture à grande échelle.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

- a) dans le site Ramsar:

En théorie, le site n'est pas occupé, bien que des pêcheurs et des éleveurs exploitent journalièrement le site. L'apiculture est en voie d'être initiée par le personnel de la réserve.

- b) dans la région voisine/le bassin versant:

On y pratique les cultures vivrières dominées par la riziculture à grande échelle. D'autres spéculations agricoles se font remarquées aux alentours comme la culture de canne à sucre et la culture du coton essentiellement.

Les cartes d'occupation des sols disponibles doivent être revues pour tenir compte de l'urbanisation accélérée de la ville de Gatumba, ainsi que des exploitations agricoles de toute nature (riz, coton, ferme d'élevage) concédées officiellement ou non sur l'ensemble de la plaine.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

- a) dans le site Ramsar:

Parmi les facteurs défavorables qui pourraient affecter le site, on peut citer l'érosion des terres à partir des piémonts de la crête Congo-Nil. L'utilisation des engrais et des pesticides dans les exploitations agricoles de la plaine constitue aussi une menace pour la biodiversité aquatique du delta et du Lac Tanganyika. La surexploitation des ressources du site par les éleveurs et les pêcheurs est maintenant avérée. L'afflux de réfugiés à Gatumba s'est traduit par de fortes pressions sur les ressources du site.

- b) dans la région voisine:

Les conflits d'usage entre éleveurs et les gestionnaires du site (INECN) démontrent bien la nécessité de mettre en place un nouveau plan de gestion participatif de la réserve, y compris le site Ramsar. La pêche non contrôlée avec des engins non conformes, surtout dans les zones de fraie, constitue une menace pour les poissons utilisant les marais et la partie littorale du Lac Tanganyika.

27. Mesures de conservation en vigueur:

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;
En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Le statut juridique des aires protégées au Burundi est basé sur les décrets-lois 1/6 (mars 1980) et 1/02 (mars 1985), portant respectivement sur la création des Parcs et Réserves et l'adoption du code forestier. La délimitation de la Réserve Naturelle de la Rusizi fait l'objet du Décret 100/007 du 25 janvier 2000.

Du fait de l'importance de sa biodiversité, l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN) a désigné (en 1990) le delta de la Rusizi comme Parc national. Cependant, situé respectivement à 15 km de Bujumbura et 25 km d'Uvira (RD du Congo), avec en son milieu la ville de Gatumba dont on dit que la population est passée de 10.000 à 100.000 personnes (principalement des réfugiées) de 1990 à 2000, le Parc et ses ressources ont fait l'objet d'une intense exploitation qui a conduit (en 2000) le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme (MINATET) à déclasser le Parc National pour en faire une Réserve Naturelle. Cette dernière était avant le nouveau décret du 14 novembre 2011 d'une dimension inférieure d'environ 35% (5.932 hectares) à la taille originelle du Parc (9.000 hectares). Le nouveau décret du Parc national de la Rusizi est donc porté la superficie de 5932 ha à 10673ha en intégrant tous les espaces illégalement attribués.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Oui Est-il appliqué ? Non
Un plan de gestion du site existe mais n'est pas encore appliqué dans sa rigueur suite à la pression démographique

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Un plan de gestion a été écrit en 1996 par Wakana & Debonnet. La gestion est basée sur un zonage des diverses parties du Parc National (devenu depuis lors une Réserve de taille moindre, voir ci-dessus) et la définition de zones tampons en vue de réduire ou éviter les conflits d'usage. Ce plan a été écrit pour permettre une utilisation rationnelle des ressources. Il comprend des directives initiales pour des recherches complémentaires et un programme de développement des infrastructures. Cependant, du fait de la crise sociopolitique et économique, ce plan n'a jamais été mis en œuvre. Il doit donc être réactualisé de manière participative pour tenir compte des changements fonciers et de l'afflux de populations dans le secteur du parc.

29. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Les recherches conduites sur le site (sous l'égide du Projet sur la Biodiversité du Lac Tanganyika) se sont terminées en 2000, d'autres travaux sur ce site se sont poursuivis notamment l'étude sur la biodiversité et les impacts associés sous l'appui d'ARCOS, ABEIE.

30. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Grâce à un financement de l'Union Européenne (Projet PREBU), les pistes et sentiers de découverte, les panneaux de signalisation, ainsi que plusieurs miradors, ont été réhabilités en 2003. Le centre d'accueil près du pont sur la Grande Rusizi a été amélioré, et comprend maintenant un petit bâtiment pour la vente de produits locaux aux visiteurs.

31. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Jusqu'en 1993, le Parc National enregistrait en moyenne 5.000 à 6.000 visiteurs par an, mais la crise sociopolitique et économique qui a affecté le pays à partir du milieu des années 1990 a fait que les visiteurs nationaux et étrangers se sont raréfiés. Le retour progressif à la paix civile permettra aux infrastructures nouvellement mises en place (cf. para. 28) de pleinement jouer leur rôle.

32. Juridiction:

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Ministère de l'Eau, de l'Environnement de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MEEATU).

33. Autorité de gestion:

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN)

B.P. 56 Gitega

Tél : (257) 22403 031, 22403330

E-mail : inecn.biodiv@cbinf.com

34. Références bibliographiques:

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

Hughes, R.H. & Hughes, J.S. 1992. Répertoire des zones humides d'Afrique. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume Uni / PNUE, Nairobi, Kenya / CMSC, Royaume Uni. xx + 808 pp.

Kiyuku, A. (2000). Les engins de pêche traditionnels du nord du Burundi en 1999. Pollution Control and Other Measures to Protect Biodiversity in Lake Tanganyika (project UNDP/GEG/RAF/ 92/G32). 36 pp. (disponible sous <http://www.ltbp.org/FTP/FPSSBDI.PDF>).

Lindley, R. (ed.) (2000). Final situation report: Fishing in the waters adjoining the national Parks bordering Lake Tanganyika (Gombe Stream, Mahale Mountains, Nsumbu and Rusizi). Same project. 37 pp. (disponible sous <http://www.ltbp.org/FTP/FPSS2.PDF>).

Ntakimazi G, Nzigidahera B, Nicayensi F. et West K. (2000). L'état de la diversité biologique dans les milieux aquatiques et terrestres du delta de la Rusizi. Projet de lutte contre la pollution et autre mesures visant à protéger la biodiversité du Lac Tanganyika (RAF/92/G32). 51 pages, avec annexes.

Nzigidahera B. et Ntakimazi G. (1999). Le secteur Delta du Parc national de la Rusizi: Ecologie, flore et faune. Même projet de lutte contre la pollution que ci-dessus. (RAF/92/G32).

Sindayizeruka, O. (2000). Gatumba: Etude socioéconomique du village de Gatumba, Bujumbura Rurale, Burundi. Même projet de lutte contre la pollution que ci-dessus. 30 pp. (disponible sous <http://www.ltbp.org/FTP/SESS1.PDF>).

Wakana M. et Debonnet G. (1996). Parc National de la Rusizi: Plan de Gestion. Projet d'appui à la protection des ressources naturelles (APRN). GTZ/INECN. 99 pages, avec annexes.

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse

Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org